



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'apport de l'activité « pétrole » du groupe NORSK HYDRO ASA à STATOIL ASA réalisé le 1^{er} octobre 2007, vous avez bénéficié de l'attribution de titres STATOIL ASA.

Or, la législation fiscale Française assimile cette attribution d'actions à un dividende taxable en France à l'impôt sur le revenu si vous êtes résident fiscal Français. Ce dividende est aussi soumis aux contributions sociales (CSG CRDS...) au taux de 11%.

Afin d'éviter que ces revenus soient considérés comme des dividendes taxables à l'impôt sur le revenu en France, NORSK HYDRO ASA envisage de demander conformément à l'article 115-2 du Code Général des Impôts un agrément visant à exonérer d'impôt cette attribution d'actions.

Dans le cadre de cette procédure NORSK HYDRO ASA doit fournir la liste de tous ses actionnaires qui résident en France et qui souhaitent bénéficier de l'exonération prévue à l'article susvisé et doit pour ce faire avoir votre accord.

La Direction Générale des Impôts donnera ou refusera discrétionnairement son accord pour l'agrément demandé au vu des éléments apportés. Un refus de l'administration est donc possible.

En conséquence :

- si vous souhaitez bénéficier le cas échéant de cette procédure d'exonération il vous appartient de renvoyer à NORSK HYDRO ASA, A l'att. de Mme Irène A. Raposo, Investor Relations, N-0240 Oslo, Norvège, le mandat ci-joint daté et signé avant le 18 Mars 2008.
- si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette procédure merci de nous le faire savoir par retour de courrier.
- si vous ne nous retournez pas le mandat ci-joint avant le 18 Mars 2008 vous serez considéré comme ayant refusé de demander par notre intermédiaire le bénéfice de cette possible exonération.

Nous ne manquerons pas de tenir au courant les actionnaires qui nous transmettrons leur mandat dans le délai susvisé de la suite de cette procédure d'agrément.

En nous retournant le pouvoir ci-joint, vous reconnaissez ainsi avoir été informé de ce que cette exemption peut être refusée par l'Administration fiscale et de ce que l'attribution des actions STATOIL ASA sera alors soumise à l'impôt comme des distributions de dividendes.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Norsk Hydro ASA

Irène A. Raposo

.....

MANDAT

Je soussigné (e), domicilié à demande à être exonéré (e) d'impôt sur le revenu constitué des actions STATOIL SAS qui m'ont été attribuées dans le cadre du transfert de l'activité « pétrole » intervenu le 1^{er} octobre 2007 entre les sociétés NORSK HYDRO ASA et STATOIL ASA conformément à l'agrément qui serait accordé à la société NORSK HYDRO ASA, tel que prévu à l'article 115-2 du Code Général des Impôts.

Je certifie que je ne détenais pas à la date du 1^{er} Octobre 2007 au moins 5% du capital de la société NORSK HYDRO ASA.

A cette fin, je donne mandat, avec faculté de subdélégation, à la société NORSK HYDRO ASA pour me représenter dans cette procédure d'agrément.

Fait à

le

Signature